



Commune
de
FAA'A

HK
E

LISTE DES DELIBERATIONS

Dans sa séance du mardi 25 avril 2023, le Conseil municipal a examiné les délibérations suivantes :

N°	Objet	
03/2023	Modifiant le budget principal et les budgets annexes Eau et Déchets au titre de l'exercice 2023	Approuvée
04/2023	Fixant le taux des centimes additionnels perçus sur la redevance de promotion touristique.	Approuvée
05/2023	Portant création de postes budgétaires pour l'année 2023 et modification des délibérations n°510/2015 du 23 juin 2015, n°858/2018 du 26 juin 2018 et n°63/2022 du 13 décembre 2022	Approuvée
06/2023	Autorisant l'organisation d'une mission en Chine	Approuvée
07/2023	Autorisant le Maire à signer la convention de mise à disposition du boulodrome Frédéric RAOULX au profit de l'association sportive Tefana pétanque	Approuvée
08/2023	Attribuant une subvention à l'association sportive Tefana chasse sous-marine	Approuvée
09/2023	Attribuant une subvention à l'association sportive Tefana section athlétisme	Approuvée
10/2023	Attribuant une subvention à la section sportive Tefana Taekwondo	Approuvée
11/2023	Attribuant une subvention à la section sportive Tefana football	Approuvée
12/2023	Attribuant une subvention à l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre de l'école Saint-Hilaire	Approuvée
13/2023	Attribuant une subvention à la coopérative CJA Outuaramea	Approuvée
14/2023	Attribuant une subvention à l'association polyvalente d'actions judiciaires	Approuvée
15/2023	Attribuant une subvention au syndicat d'initiative TAARETU	Approuvée
16/2023	Attribuant une subvention à l'association sportive Tefana Va'a	Approuvée
17/2023	Attribuant une subvention à l'association Tefana Boxing	Approuvée
18/2023	Attribuant une subvention à l'association sportive Tefana section volleyball	Approuvée
19/2023	Attribuant une subvention au foyer socio-éducatif NDA	Approuvée
20/2023	Attribuant une subvention à l'association Comité quartier Hotuarea Nui	Approuvée

Vu pour être affiché le **03 MAI 2023** conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française. Ces délibérations peuvent être consultées au secrétariat de la Direction Générale des Services pendant les horaires d'ouverture du service (du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30).



Fait à FAA'A, le **03 MAI 2023**

Le Maire,


Oscar TEMARU